

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, ANDRÉ JOBIN, chef Stratégies, développement administration, direction Ventes – Grandes entreprises, pour la demanderesse Hydro-Québec, au 2 Complexe Desjardins, Tour Est, 18^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande amendée relative aux dispositions tarifaires applicables à une option d'électricité interruptible (dossier R-3518-2003) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande amendée, notamment en ce qui concerne les consultations auprès de la clientèle industrielle ;
3. Tous les faits allégués dans présente demande amendée sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 18 novembre 2003

(S) André Jobin

ANDRÉ JOBIN

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 18 novembre 2003

(S) Monique Brisson (88,163)

Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal.